



Site : [qiqong.albruz.fr](http://qiqong.albruz.fr)

# ALB Section Qi Gong

## Bulletin d'Adhésion 2017-2018

Nom : ..... Prénom : .....

Date de naissance<sup>1)</sup> :  JJ / MM / AAAA  Taille<sup>2)</sup> (cm) : .....

Adresse postale : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : .....

Adresse mail : .....

1) Nécessaire pour l'inscription à l'assurance obligatoire

2) Nécessaire pour la pratique de certaines formes de Qi Gong

- Plein tarif - 1ère inscription à l'ALB
- Tarif adapté - Déjà inscrit à la section : ..... (justificatif signé obligatoire)

- ▶ 1<sup>ère</sup> Inscription : (incluant adhésion ALB et assurance)  
 Adulte 172€, chèque à l'ordre de "ALB" En 1 ou 3 fois ( 72€ - 50€ - 50€ )  
 Jeune(-26ans) 166€, chèque à l'ordre de "ALB" En 1 ou 3 fois ( 66€ - 50€ - 50€ )
- ▶ Déjà membre ALB : Sur présentation du justificatif d'adhésion, réduction en fonction de la section.
- ▶ Certificat médical pour la pratique du Qi Gong obligatoire.

Choix	Jour	Horaire	Niveau	Lieu	Enseignant
<input type="checkbox"/> (1)	Mardi	9h30-10h45	Débutant	Maison des associations. Salle Magnolia	Jean-Marc Chiari
<input type="checkbox"/> (1)	Mardi	11h00-12h15	Confirmé	Maison des associations. Salle Magnolia	Jean-Marc Chiari
<input type="checkbox"/> (2)	Mercredi	17h00-18h15	Débutant	Salle des sports du Vert Buisson	Catherine Gy
<input type="checkbox"/> (2)	Mercredi	18h15-19h30	Confirmé	Salle des sports du Vert Buisson	Catherine Gy
<input type="checkbox"/> (3)	Mardi	17h45-19h00	Débutant	Maison des Associations. Salle Romarin	
<input type="checkbox"/> (3)	Mardi	19h00-20h15	Confirmé	Maison des Associations. Salle Romarin	
<input type="checkbox"/> (3)	Jeudi	17h45-19h00	Confirmé	Salle de danse P. Brossolette	
<input type="checkbox"/> (3)	Jeudi	19h00-20h15	Débutant	Salle de danse P. Brossolette	

1) Cours assurés par Jean-Marc Chiari.

2) Cours assurés par Catherine Gy

3) Cours non assurés pour le moment

Si plusieurs horaires peuvent vous convenir, merci de cocher toutes les cases correspondantes.

Le planning des cours est donné à titre indicatif. Il pourra être modifié en fonction du nombre d'élèves inscrits et des salles disponibles. La section se réserve la possibilité de supprimer certains créneaux horaires si le nombre de participants est insuffisant

Fait le  JJ / MM / AAAA  à .....

Pour valoir ce que de droit,

N'oubliez pas de signer  
le règlement, au dos

Nom : \_\_\_\_\_

signature : \_\_\_\_\_

### Informations pratiques :

- ▶ Il n'y a pas de cours durant les vacances scolaires.
- ▶ Prévoir une tenue décontractée ainsi que des ballerines à semelles souples.
- ▶ Lire et signer le règlement interne de la section (au verso).

Formulaire, règlement et certificat médical sont

- ▶ À retourner à Éric Barre-Bruder  
9 rue de la Butinais - 35890 BOURG DES COMPTES.
- ▶ À remettre au référent du groupe, lors des premiers cours.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à :

**Amicale Laïque de Bruz - Section Qi Gong. Responsable : Éric Barre-Bruder - Mail : [qiqong@albruz.fr](mailto:qiqong@albruz.fr)**



[qiqong.albruz.fr](http://qiqong.albruz.fr)

La section ALB Qi Gong atteste que  NOM Prénom   
adhérent(e) à compter du  JJ / MM / AA  s'est acquitté(e) de la cotisation ALB.

**Ce document sert de justificatif au règlement de la cotisation A.L.B pour la saison 2017-2018.**

Pour toute inscription à une autre section de l'ALB, ce justificatif devra être présenté, signé, afin de ne pas avoir à payer une nouvelle fois la cotisation ALB.

# Règlement de la Section Qi Gong de l'Amicale Laïque de Bruz

Le présent règlement concerne la section Qi Gong de l'ALB. Il vient en complément du règlement de l'ALB.

## 1- ADHÉSION

L'adhésion à la section et la participation aux cours sont subordonnés à la remise d'un dossier d'inscription complet comprenant :

- la fiche d'inscription complétée.
- Un certificat médical datant de moins de 3 mois, autorisant la pratique du Qi Gong.
- le paiement de la cotisation (incluant l'adhésion annuelle à l'ALB et l'assurance obligatoire en cas de primo-inscription).

L'accès aux cours sera refusé en cas de non présentation du certificat médical au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre de la saison et ce jusqu'à la fourniture du-dit certificat. Le refus d'accès aux cours ne donnera pas lieu à remboursement.

Un chèque de caution du montant de la cotisation est demandé en cas d'inscription via le dispositif « Sortir ».

Ce chèque sera rendu lors du retour du document validé par le CCAS et du paiement du « reste à payer ».

Le chèque sera encaissé en cas de non-retour du document (au plus tard le 01/11/2017) ou du non-paiement du reste à payer.

La personne sera alors adhérente de la section et aura sa place réservée.

Le règlement en 3 fois et possible. Les encaissements seront effectués début octobre, début novembre et début décembre.

L'adhérent s'inscrit à un créneau horaire. Il est demandé de respecter ces créneaux lorsqu'ils ont été validés.

## 2- ASSURANCE

En cas d'accident survenu pendant la pratique du Qi Gong, il est impératif de se présenter au secrétariat de l'ALB muni d'un certificat de constatation de blessure au plus tard 48 h après l'accident afin d'effectuer la déclaration.

Le certificat médical demandé lors de l'inscription est obligatoire. L'association se dégage de toute responsabilité en cas de non obtention de ce certificat.

En plus de l'assurance obligatoire, l'adhérent est informé qu'il a la possibilité de prendre une assurance personnelle auprès de notre prestataire d'assurance. Cette assurance est optionnelle, et son coût n'est pas inclus dans l'adhésion.

Renseignements possibles auprès du secrétariat de l'ALB.

## 3- REMBOURSEMENT

Les désistements n'entraînent pas de remboursement sauf :

- pour mutation professionnelle (sur justificatif de l'employeur)
- pour raison de santé (justifiée par la présentation d'un certificat médical, interdisant la pratique du Qi Gong)

Dans tous les cas, les frais d'adhésion à l'ALB, d'assurance, les frais de fonctionnement du bureau ainsi que tout trimestre commencé ne donneront pas lieu à remboursement. La cotisation (hors éléments précisés ci-avant) sera remboursée au prorata des trimestres complets restants.

## 4- DIVERS

Tout adhérent accepte que les photos prises lors de l'activité soient utilisées et diffusées pour la publicité de la section (site internet, affichage, plaquette, presse).

**Le présent règlement a été approuvé par le Conseil d'Administration de l'ALB.**

Date :

( ajouter la mention manuscrite : Lu et approuvé )

Nom, Prénom :

Signature :